

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

A Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr.
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES:
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, *franc de port*,
 à STANISLAS DRAPEAU,
 Rue Ste. Famille, côté
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Québec, Lundi, 2 Octobre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Ephémérides.

[POUR LE 2 OCTOBRE.]

1187.—Jérusalem se rend à Saladin, après trente-trois jours de siège. A la nouvelle de cette calamité pour le monde chrétien, le pape Urbain III meurt de douleur.

Citations des Journaux français.

FRANCE.

PARIS, 2 septembre.

On savait dès hier que l'Assemblée nationale aurait à décider, dans la séance de ce jour, si l'état de siège serait levé pendant la discussion qui va s'ouvrir sur le projet de constitution. Il n'en fallait pas davantage pour attirer de bonne heure les novellistes et les politiques dans les tribunes et dans la salle des Pas-Perdus, quartier-général du journalisme parisien. Mais, hélas ! trois heures de lecture des rapports de pétitions, la plupart insignifiantes, ont fait payer cher l'intérêt du débat qui tardait tant à s'ouvrir. Enfin, à quatre heures, M. Leichtenberger a exposé les motifs qui l'ont engagé d'abord à présenter sa proposition pour la levée de l'état de siège, et ceux ensuite qui l'ont déterminé à la retirer.

Au nom du comité de la justice, M. Grémieux, par les mêmes motifs de prudence, a demandé l'ordre du jour sur la proposition présentée et retirée.

C'est M. Ledru-Rollin qui s'est chargé de faire ce qu'il a appelé une protestation contre le vote connu d'avance de la majorité. Pourquoi, a-t-il dit, ne pas rendre à la presse toute sa liberté ? N'avez-vous pas de confiance dans le jury, expression du sentiment public ? La constitution, née sous la force dictatoriale, ne pourra plus être maintenue que par la dictature. Respectez la liberté pour qu'elle vous respecte.

Le langage de l'orateur s'est distingué autant par la force que par la modération. Il a fait un rapprochement historique qui n'a pas laissé que d'impressionner vivement une partie de l'Assemblée.

“ De 1791 à 1804, a-t-il dit, toutes les constitutions, sans exception, ont été soumises à la sanction du peuple ; la vôtre ne contient pas de pareille sanction ; et c'est quand vous vous déclarez omnipotents, quand vous déclarez que c'est votre vote qui est définitif, que vous négligez d'entourer la constitution de toutes les garanties de liberté qu'elle doit avoir, si vous voulez qu'on ne puisse lui adresser aucun reproche. ”

M. le général Cavaignac est monté à la tribune pour répondre aux défenseurs de la proposition. Il ne les accuse pas, il ne les blâme pas, il fait mieux, il reconnaît qu'ils ont raison ; mais une raison de principe et non pas une raison de fait. En politique il est des circonstances où il n'est pas permis d'avoir raison.

M. Victor Hugo, qui a succédé à M. le général Cavaignac, a eu beaucoup de peine à se faire entendre. L'honorable orateur veut qu'il soit fait une distinction entre l'état de siège et la suspension des journaux. Quant à lui, il a entendu donner au pouvoir exécutif l'état de siège ; mais non pas la censure et la confiscation.

Sous l'impression des paroles du général Cavaignac, l'Assemblée a fermé les yeux, voilà la statue de la liberté au non du salut public, et voté l'ordre du jour.

— Les nouvelles de Rome sont satisfaisantes. Le calme se rétablit dans la ville. Une réaction favorable au bonheur et à la tranquillité publiques est manifeste. Nous extrairons les lignes suivantes d'une correspondance digne de foi, datée du 24 août :

“ La physionomie de Rome a bien changé pendant ces derniers jours. Si l'ordre n'y règne pas encore complètement, du moins l'action gouvernementale donne signe de vie, et l'anarchie s'est retirée des rues. Deux causes ont amené cet état de choses ; les événements de la Lombardie et de la Romagne, et le besoin plus que jamais senti de se rattacher au Pape.

“ Pie IX a eu raison. Sa résistance longue et douloureuse aux exigences d'une

portion de ses sujets, qu'elle doit être attribuée soit à sa prévoyance politique, soit à sa conscience de prêtre, ou peut-être à toutes deux à la fois ; cette résistance le replace en ce moment à la tête du vrai mouvement italien, et prête sans aucun doute la meilleure chance de succès à la médiation combinée de la France et de l'Angleterre. Le mot de Napoléon reste toujours axiome : “ Traitez avec le Pape comme s'il se trouvait à la tête d'une armée de cent mille hommes. ”

Trois mois au Pouvoir.

Sous ce titre, M. Lamartine vient de publier une justification de sa conduite politique, de ses pensées, de ses actes pendant le règne d'un terme qu'il a porté avec MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marrast et autres.

Nous allons extraire de cette brochure, appelée certainement à faire une vive sensation dans le monde politique, les fragments les plus importants d'une lettre de l'auteur, M. Lamartine, aux dix départements qui l'ont élu à l'Assemblée nationale. C'est surtout dans ce document que M. Lamartine s'est appliqué à exposer devant ses commettants et l'opinion publique l'usage qu'il a fait de sa part de dictature depuis le 24 février. Laissons lui parler :

“ Citoyens, la popularité qui m'avait entouré sans cause s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, entisfait dans ma conscience de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire ; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu : sans ambition d'y remonter jamais ; sans amertume contre les dénigrements et les calomnies qui sont le salaire ordinaire des révolutions : sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique ; j'ai gardé le silence longtemps, je le garderais toujours s'il ne s'agissait que de moi. Mais vous m'avez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions ; je vous appartiens donc. A ce

titre je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous. Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous reprocheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix : " Si ce drapeau que nous avons choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. Il ne nous précède plus, il ne nous humilie pas. "

" On répand, on dit, on imprime, [je recueille jusqu'aux chuchotemens pour ne rien laisser sans réponse] ; on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au gouvernement provisoire ; que j'ai transigé avec le terrorisme ; que j'ai pactisé avec le communisme et enivré le peuple en consentant à lui promettre l'*Organisation du travail* ; que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la république ; que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes, et fourni des armes à Sobrier dans une intention perverse ; que j'ai trempé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements auxquels je promettais la loyauté et la paix ; que j'ai compromis la sûreté de la république en ne lançant pas tout de suite nos forces au-delà du Rhin et des Alpes ; que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie ; que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars ; hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril ; qu'après la réunion de l'Assemblée nationale j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux.

" Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus à former une commission de gouvernement sans unité de volonté et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment ;

" Que j'ai fait alliance, dans cette commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la république modérée ;

" Que le motif de mon alliance inconcevable avec ces adversaires politiques est dans des rapports honteux et absurdes d'intérêt que j'aurais eus avec eux ; dans des dilapidations en commun du trésor public ; ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement ; que ces adversaires prétendus avaient en main les preuves de cette vénalité, et que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion ;

" Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la république ; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concussions ;

" Que j'ai maintenu les ateliers nationaux pour peser sur l'Assemblée nationale, et pour en faire l'armée en disponibilité de l'insurrection ;

" Que, le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'Assemblée, et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale ;

" Que je n'ai pas su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin ; que ni moi ni mes collègues nous n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux ; que les troupes, manquaient par notre faute ; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprévoyance ; que le sang de la guerre civile est sur nos mains. "

Les inculpations ainsi posées, M. Lamartine les prend une à une et les discute en ayant soin de dire qu'il n'est point un mot de sa discussion, point une circonstance de ses récits, " qui n'ait pour attergence ou de nombreux témoins ou des pièces irréfragables, ou tout un peuple. " Je ne demande foi ni confiance sur rien, ajoute-t-il, je m'engage à prouver tout par témoignage. "

A ceux qui lui reprochent d'avoir été, comme il dit, *ardent dans l'ambition* et faible dans l'exercice du pouvoir pendant l'inter-règne et la dictature, il répond :

" La révolution de février m'a surpris comme tout le monde. Le système républicain, gouvernement de la raison pure, était pour moi un idéal plus ou moins lointain du droit, du règne, des progrès du peuple. Il n'était pas une conjuration. Je n'avais point d'aversion contre la monarchie constitutionnelle ; point de colère personnelle contre la dynastie. Je me tenais à l'écart de ses faveurs : je la regardais régner, voilà tout. "

Peut être on avait pu, et même on avait dû croire jusqu'ici que M. Lamartine était du petit nombre de ceux qui n'avaient pas été surpris par la république, car on lui a rendu généralement cette justice de reconnaître que dans cette mémorable demi-séance où a péri la dynastie de Louis Philippe, c'était de sa main qu'était parti le coup mortel. La régence tuée, il ne pouvait y avoir que la république, pour M. Lamartine, car nous ne saurions supposer qu'à ce moment suprême, l'homme politique, revêtant le poète, ait eu souvenance et de son ancien culte et de ses anciens vœux à la naissance du duc de Bordeaux.

A ce berceau déjà ma lyre
Ouvre un avenir triomphant,
Et comme ces rois de l'histoire,
Un instinct que mon âme ignore,
Me fait adorer un enfant.

Non, M. Lamartine n'avait point en cette pensée, nous lui rendons cette justice ; mais encore faut-il croire si, comme il le dit, il n'était pas prêt pour la république, il a du moins contribué plus que tout autre à la faire naître. M. Lamartine n'en fait-il pas lui-même l'aveu très-explicite, alors qu'il dit du gouvernement provisoire formé à l'instant même de la crise : " Ce gouvernement donnait toutes les probabilités du lendemain à la république. "

M. Lamartine n'était point ambitieux du pouvoir, il repousse cette inculpation, et pour preuve il administre ce fait :

" La voix de la multitude et des députés restés dans la salle me provoquaient à désigner moi-même les membres du gouvernement provisoire. Je refusai ; M. Dupont [de l'Eure] ; le dictateur naturel de l'estime publique, fut porté, malgré sa modestie, au fauteuil de la présidence. Il lut les noms qu'un scrutin tumultueux avait désignés pour former le gouvernement. Nous ne reconnûmes à ce scrutin d'autre autorité que l'autorité du danger et du dévouement. Ce danger et ce dévouement étaient notre seul titre. Ils nous défendaient d'abdiquer ce pouvoir, tout irrégulier qu'il était, entre les mains de l'anarchie : " Je le prends du droit du sang qui coule et qu'il faut étancher à tout prix. " Ce fut mon mot. Je le retrouve au *Moniteur*.

M. Lamartine monta donc avec M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc au Capitole, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville, avec sa conscience pure de toute velléité de puissance et de toute tentative d'ambition. C'est alors que commença au dehors la lutte entre les deux républiques : l'une violente, épuratoire, dictatoriale, terroriste de parole, de gestes, de couleur ; l'autre, modérée, pacifique, légale, unanime, constitutionnelle.

Entre cette république des honnêtes gens et l'autre, M. Lamartine ne balança point un instant, et pour le prouver il rappelle la victoire qu'il remporta sur le drapeau rouge, puis il s'écrie :

" Y a-t-il là ambition préméditée d'un poste où le hasard nous jette tous sur la brèche de la société ? Y a-t-il faiblesse ? Y a-t-il transaction avec le terrorisme ? Prononcez. "

C'est là, en effet, une belle et grande page de la vie publique de M. Lamartine ; la nation tout entière lui en a montré une vive et légitime reconnaissance. Nous n'oublions point de pareils actes et ce qu'ils ont d'honorable. Mais en repoussant avec courage et dignité le symbole sanglant de la république, en repoussant encore comme il l'a réellement fait, cette formule décevante de l'organisation du travail qu'il considérait comme une promesse périlleuse et d'ailleurs impossible à remplir, M. La-

martine n'a-t-il pas signé des décrets, sur la même formule, rédigés par M. Louis Blanc, et persuadant au peuple, que du Luxembourg allait sortir, toute prête à se réaliser, la trompeuse utopie du travail ? A qui, à quoi M. Lamartine faisait-il cette déplorable concession ? C'est ce qu'il a omis de nous dire.

M. Lamartine établit ensuite par ses discours, par ses actes, par les témoignages écrits des puissances, que sa conduite diplomatique a été d'accord avec la politique de son Manifeste : il n'a pas, dit-il, retardé les élections pour prolonger sa dictature. Pour répondre à des accusations de vénalité sous la monarchie et de dilapidation sous la république, M. Lamartine fait un exposé de sa fortune littéraire et territoriale qui, loin de s'être accrue dans l'exercice du pouvoir, a plutôt diminué. Il justifie ses rapports avec Caussidière, Sobrier, Desfotte, Raspail, Cabet, Blanqui ; et ici vient se placer sous sa plume le tableau vif, animé, plein de couleur de l'archie du pouvoir auprès duquel la France ressemblait comme un voyageur sur les laves encore brûlantes d'un volcan. Ce passage est tout une histoire des *Trois mois de pouvoir*.

« Du 24 février au 16 avril, nous n'avions aucune force publique légale pour protéger l'ordre, la rue, la propriété ; le gouvernement, menacé sans cesse collectivement ou individuellement de soulèvements, de manifestations, d'enlèvements, d'assassinats, nous étions forcés d'employer, pour défendre notre cause, des forces individuelles, volontaires, illégales. Chacun de nous avait son armée d'amis, de clients, comme à Rome dans les temps de guerres civiles. L'hôtel des affaires étrangères était un camp dans certaines circonstances et dans certaines nuits. Sobrier s'était mis à ma disposition et à celle de mes amis politiques, en cas d'attaque. Il avait, di-sait-il, cinq ou six cents hommes dévoués qui accourraient au premier signal. Nous étions en état de légitime défense, car nous défendions en nous l'ordre et la société. »

Voilà toutes « les complicités » de M. Lamartine avec Sobrier et d'autres. « Il est bien temps, s'écrie-t-il, d'avoir des scrupules sur la légalité de quelques armes données à des citoyens sans titre, quand on a un gouvernement retrouvé, quatre cent mille hommes à sa porte, et la loi dans sa main. »

Au reproche de n'avoir pas prévu le 15 mai, M. Lamartine répond que la guerre civile, d'après ses prévisions, devait sortir des ateliers nationaux, si on ne trouvait pas le moyen de leur donner une application utile. L'expropriation des chemins de fer

lui paraissait un moyen de salut. Quand il a vu le rejet du décret, il a pensé et dit qu'on n'en pourrait finir que par la bataille.

M. Lamartine énumère ensuite toutes les mesures de précaution et de défenses prises par la commission exécutive en vue de terribles journées qu'on « prévoyait sans savoir quand elles éclateraient, » puis il termine par ces graves paroles :

« La république inspirée de Washington triomphera de la république de Babeuf, de Robespierre et de Danton ! Autre siècle, autres pensées ; autres pensées, autres hommes ! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un garant du triomphe de la république populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est son salut ! L'Assemblée nationale sauvera la France.

Notre seule gloire, c'est de l'avoir présente. Attachez-vous de plus en plus à l'Assemblée nationale : elle est votre souveraineté ; elle est digne de vous. Seulement donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle ! »

Le projet de constitution nous est maintenant connu. C'est bien là une œuvre de l'homme. Que d'imperfections ! que de lacunes ! que de vide ! Les modèles ne manquaient pourtant pas. On a pris un peu de l'un, un peu de l'autre ; si bien qu'on n'a pas fait un tout, mais un quelque chose qui ne ressemble à rien.

Des principes éprouvés, peu ou point. On a eu la prétention de faire du nouveau, comme si l'humanité était susceptible d'être transformée au gré des cerveaux qui ne voient dans les lois que des obstacles à son progrès.

C'est une œuvre à refaire. Nous espérons bien que l'Assemblée nationale n'y fera pas faute.

Nous nous occuperons aujourd'hui seulement des questions qui intéressent les cultes. La constitution a mis cette partie de notre droit public en un seul article. C'est en effet, dirait M. Portalis, si peu de chose.

Et cependant que de difficultés à résoudre ? que de questions qui intéressent au plus haut point la justice et la morale ? Le comité des cultes a eu l'air de s'occuper de tout cela ; mais, enfin de compte, il a répondu à peu près à tout par une fin de non recevoir, et nous pourrions même dire par un déni de justice.

Qui, des pétitionnaires ou du comité des cultes, doit être accusé d'avoir tout embrouillé, tout disposé de manière à ce que les réclamations soient sans résultat ? nous l'ignorons. La liste des diverses pétitions qui ont été adressées à l'Assemblée nationale ne nous est pas connue ; mais nous savons que le résumé de toutes est le RAPPORT DES ARTICLES ORGANIQUES.

Or, qu'a décidé le comité des cultes sur cette importante question ? faut-il le dire ? il l'a embrouillée. Il n'a su faire que cela. Le rapporteur, M. Pradie, veut que, pour

la résoudre, on s'adresse au Pape M. Pradie ignore donc que le Pape a toujours protesté contre les dispositions des articles organiques ? Il ne sait donc pas que la loi du 26 messidor an IX est une loi purement civile, une odieuse usurpation de la puissance séculière ?

Pourquoi donc parler du Pape ici, quand on sait que la cour romaine n'a jamais laissé échapper une occasion de manifester son déplaisir du maintien d'une loi qui blesse et outrage les droits de l'Eglise ? Pense-t-on que les pétitionnaires seront dupes un moment ? On se trompe. Ils savent très-bien que le Pape n'a pas besoin d'intervenir dans cette affaire, soit pour consacrer l'immovibilité de ceux à qui les canons la donnent, soit pour l'établissement des tribunaux ecclésiastiques. Toutes ces choses sont vieilles comme le temps, et quand à sa forme et quand au fond.

Le comité des cultes a dû se dire entre ses quatre murailles : « Nous reconnaissons la justice des demandes qui nous sont adressées, mais il serait imprudent d'y répondre. Nous ne pourrions que trouver des mécontents. C'est pourquoi nous devons prendre le moyen de nous débarrasser des plaintes, quelque légitimes qu'elles soient. Nous devons mieux aimer laisser cette misère à d'autres. » Aristide dirait ici : c'est habile ; mais ce n'est pas juste.

Le comité des cultes s'est trompé. Les pétitionnaires verront clair, et jugeront une pareille manœuvre comme elle le mérite.

Si l'Assemblée nationale veut paraître animée de sentiments honnêtes, elle fera la seule chose à faire : elle rapportera purement et simplement la loi oppressive du 26 messidor an 9, comme contraire à la liberté des cultes, et laissera l'Eglise de France se constituer des tribunaux pour l'application des lois qui régissent l'Eglise universelle. Ce n'est pas à elle à intervenir dans cela. Les évêques, seuls gardiens de la foi et des mœurs dans leurs diocèses respectifs, y sont intéressés.

Il sera peut-être nécessaire d'emporter quelques modifications à la juridiction des officialités, pour ne rien ôter aux exigences de notre droit public ; mais, encore une fois, c'est à l'épiscopat et non du tout à la puissance civile, à provoquer, pour cet objet, soit l'intervention du Pape, soit le concours du pouvoir séculier.

[Villes et campagnes.]

— L'Académie des sciences a entendu dans sa dernière séance un rapport sur des observations astronomiques très-curieuses.

On a signalé, depuis longtemps, deux époques de l'année où les étoiles filantes se montrent en plus grande abondance qu'à l'ordinaire : l'un de ces retours périodiques a lieu au mois de novembre, l'autre

vant une observation de M. Olmsted : l'autre a lieu au 10 août, ainsi que l'a fait remarquer M. Quételet. La recrudescence du mois d'août apparaît toujours d'une manière plus marquée que celle de novembre. Au commencement du mois M. Boulvier-Gravier, qui se tenait prêt à observer le phénomène à l'époque signalée, a très bien vu le nombre des apparitions d'étoiles filantes augmenter progressivement depuis le 30 juillet jusqu'à la nuit du 9 août, pendant laquelle ce nombre a atteint son maximum. Cette nuit-là, de minuit à une heure du matin, on a vu jusqu'à 86 étoiles filantes sillonner le ciel, et les seules observations de la nuit du 9 au 10 août ont donné un total de 414 de ces météores.

— Il paraît que l'empereur de Russie veut à présent montrer des dispositions plus favorables envers la France. Il a même écrit une lettre au général Cavaignac pour le féliciter et le nom du dictateur français est prononcé avec admiration à la cour de Russie.

— Le mouvement révolutionnaire se fait sentir jusqu'en Perse. On lit dans le *Journal de Constantinople* : Le gouverneur de Salmas vient d'apprendre par un courrier arrivé de Téhéran, que les insurgés du Chorassan ont taillé en pièces l'armée royale et que la capitale se trouve dans les plus vives alarmes.

— La *Gazette de Cologne* annonce que le nombre des blessés dans les derniers troubles qui ont eu lieu à Vienne s'élève à 130 ; quatre d'entre eux viennent de mourir dans les hôpitaux.

— On écrit de Pesth, le 25 août : " Dans la séance d'hier de la chambre des députés, on a, après de vifs débats, adopté le projet du ministre des finances Kossmeth, suivant lequel celui-ci est autorisé à émettre pour 61 millions de florins de papier-monnaie hongrois. Les domaines et revenus de l'Etat serviront de garantie. "

— En vertu d'une disposition ministérielle, les seigneuries de Plas et de Kœnigawarth, en Bohême, ayant appartenu au prince de Météornich, sont confisquées au profit de l'Etat ; la première est grevée d'une dette d'un demi-million de florins.

— Les journaux allemands annoncent que par suite d'un ordre venu de Constantinople, les troupes turques stationnées dans le Kourdistan vont envoyer au plus vite 20,000 hommes dans les principautés du Danube. A Constantinople le 15, on était fort inquiet des mouvements des Russes.

— L'Espagne est, dit-on, décidée à recourir à notre médiation pour faire cesser les hostilités qui se sont élevées entre elle et le Maroc.

— Sur la demande du roi des îles Sandwich, Kamena III, douze sœurs de charité vont partir pour l'Océanie, afin d'aller

fonder un établissement à Honolulu, capitale de ses états.

La gérontocratie nouvelle.

On a pu faire sur l'âge des principaux acteurs de la révolution de 1848 et sur celui des hommes qui ont joué un rôle actif dans le gouvernement depuis le 24 février une remarque assez piquante ; c'est que la plupart de ces personnages ont passé l'époque moyenne de la vie, et que de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1779, la nouvelle République est celui qui a eu pour chef les hommes les plus mûrs, au moins quant à leur extrait de naissance.

Tout le monde sait que les principaux acteurs des grandes scènes de notre première révolution ne dépassaient guère leur trentième année, l'âge du sans-culotte Jésus-Christ, comme disait Camille Desmoulins à ses juges, Danton, Robespierre et Saint-Just étaient tous de jeunes hommes. Au même âge Bonaparte était premier consul, et le plus grand nombre des maréchaux de l'empire portaient le bâton du commandement avant l'âge de 36 ans.

La restauration, qu'on a appelée le règne de la gérontocratie et des voltigeurs de Coblenz, a eu pour principal ministre M. Decazes, âgé de moins de 40 ans.

Louis-Philippe a appelé successivement aux affaires MM. Montalivet et Duchâtel, âgés de 40 ans à peine ; MM. Thiers, Rémusat, Dumon, qui en avaient tout au plus 40.

Le gouvernement provisoire, composé de 11 membres, en comptait un qui avait passé 80 ans, un autre plus que sexagénaire, MM. Arago et Dupont (de l'Eure). Son premier ministre de la guerre, le général Subervic, est presque contemporain de Dupont (de l'Eure). MM. Lamartine et Crémieux ont dépassé cinquante ans. MM. Armand Marrast, Ledru-Rollin, Marie, Garnier-Pagès et Flocon en ont plus de 45 ; enfin, MM. Albert et Louis Blanc seuls ne touchaient pas à la quarantaine.

Le général Cavaignac a 46 ans ; MM. Bedeau, Lamoricière sont, à deux ou trois années près, ses contemporains.

M. Cabet a plus de 60 ans ; M. Raspail en a 55 ; Blanqui, Barbès, Sobrier et Caussidière ont au moins 40 ans. L'âge moyen des 60 de la Montagne est de 43 ans et demi.

— Une nouvelle brochure de M. de Cormenin intitulée *Petit Pamphlet sur le projet de constitution par Timon*, a paru hier, chez Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 14 bis.

— Un nouveau camp vient d'être dressé entre les Batignolles et Clichy.

— Le placard suivant a été affiché en assez grand nombre dans la rue de Foix :
Gare à vos têtes, bourgeois décrépits, esclaves de l'argent, votre dernière heure sonne ! Le peuple fatigué de vos infamies va se venger ! Barbès, Sobrier ont leurs partisans et leurs défenseurs. Plus vous aurez conspiré contre le peuple, plus votre châtiment sera terrible. La lame qui doit vous hacher est aiguisée, la massue qui doit vous écraser est levée sur vos têtes. Bourgeois, usuriers, monarchistes de toutes couleurs, votre règne doit finir. Le peuple veut, non seulement régner, mais il veut gouverner seul et par lui-même. Vous avez beau faire, beau dire, la république rouge vous avalera. Du sang ! du sang ! voilà le seul moyen de sauver la république. Et toi, peuple, trompé à l'intérieur, deshonoré à l'étranger, commence ton œuvre, et tu auras bien mérité des siècles futurs.

Chronique Religieuse.

Les vicaires généraux du diocèse de Paris ont publié les pièces suivantes :

Paris, le 26 août 1843.

Monsieur le curé, nous devons vous faire partager les sentiments de reconnaissance profonde que nous avons éprouvés en recevant la lettre du souverain pontife dont nous vous donnons connaissance. Elle restera comme un titre immortel d'honneur dans les annales de l'Eglise de Paris ; cette illustre Eglise sentira au milieu de ses douleurs une immense consolation en entendant le Pasteur suprême proclamer la gloire éclatante que fait rejaillir sur l'épiscopat et le sacerdoce la mort héroïque de son archevêque, et lui montrer un nouveau protecteur de la nation et de l'univers catholiques. Ce témoignage si touchant d'affection du père commun des fidèles pour Paris et notre France, nous liera tous à la chaire de Pierre par des nœuds, s'il se peut, plus étroits et plus indissolubles encore, et recevront tous ensemble avec un pieux respect cette bénédiction apostolique qui nous rendra invincible dans les saintes voies de la foi et de la charité.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de notre sincère dévouement.

JAQUEMENT, vicaire-général capitulaire, archidiacre de Notre Dame,

FR. DE LA BOUILLERIE, vicaire-général capitulaire, archidiacre de Sainte-Geneviève,

L. BUQUET vicaire général capitulaire, archidiacre de Saint-Denis.

A mes chers fils les chanoines Jaquemont, de la Bouillierie et Buquet, vicaires capitulaires de l'Eglise de Paris.

PIE IX PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne saurions, bien-aimés fils, vous exprimer par nos paroles la douleur dont nous avons été rempli en recevant la première nouvelle de cette déplorable lutte dans laquelle le très-pieux archevêque de l'Eglise métropolitaine de Paris, notre vénérable frère Denis, a trouvé la mort. Nous avons senti se réveiller dans notre âme toute l'amertume de notre douleur, en lisant la lettre empreinte d'une si profonde tristesse de tant d'amour et de vénération pour nous, dans laquelle vous déplorez à si juste titre la perte de ce bien-aimé pasteur.

Mais notre tristesse et la vôtre doivent trouver

un adoucissement et une consolation dans la cause glorieuse de la mort de notre vénérable frère; lui qui sous l'impulsion d'un zèle vraiment sacerdotal, animé du feu de la charité chrétienne, affronta, pour remplir le devoir d'un bon pasteur, le péril même de la vie, et, voulant éteindre la guerre civile qui venait d'éclater, détourner de son troupeau chéri les haines, les discordes et les meurtres, et le rappeler, et de concorde, ne balança pas à se jeter au milieu des combattants, et à donner sa vie pour ses brebis.

Cet acte héroïque de charité chrétienne a fait rejaillir sur l'épiscopat et le clergé de votre illustre nation et de l'univers catholique tout entier une gloire durable et éclatante.

Aussi n'avons-nous pas été surpris que votre grande cité se soit vivement émue d'un pareil événement, et que tous ses citoyens de tout rang, et de tout âge, de tout sexe et de toute condition aient donné à sa mort et à sa mémoire tant de témoignages de deuil, de regrets, d'honneur et de vénération; preuve éclatante et non équivoque des sentiments chrétiens et généreux qui honorent la nation française.

Il nous est doux de penser que, par la grâce du Dieu de bonté, l'âme du défunt archevêque, couronnée dans le royaume céleste d'une gloire immortelle, et s'unissant aux chœurs des esprits bienheureux, ne cessera pas de prier et de conjurer le Père très-clément de toute miséricorde de répandre l'abondance de ses divines bénédictions sur la France et sur l'univers chrétien, et de préserver de tout malheur sa sainte Eglise.

Pour vous, appelés à l'administration de ce diocèse pendant le temps de son veuvage, n'épargnez ni vos soins ni vos efforts pour procurer, par l'accomplissement de votre charge, la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Recevez, en témoignage de notre affectueux attachement, la bénédiction apostolique que nous vous donnons avec amour et du fond du cœur, à vous, fils bien-aimés, à tous les ecclésiastiques et à tous les fidèles du diocèse, en y joignant nos vœux pour tout ce qui peut assurer votre véritable bonheur.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 23 juillet l'an 1848, de notre pontificat le troisième.

PIE IX pape.

—Nous apprenons que le Pape, qui se préoccupe beaucoup de porter la civilisation à l'est de l'Afrique et de Madagascar, vient de nommer un vicaire apostolique évêque de Madagascar.

—Sur la proposition de M. le préfet de la Meurthe, M. le ministre de l'intérieur vient d'allouer un secours de 12,000 fr. pour réparer la cathédrale de Toul.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Première assemblée hebdomadaire de la Société des Amis de Québec.

— Nous prions ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes de nous faire parvenir au plus tôt le montant de leurs souscriptions.

Départ des Steamers Anglais

DE LIVERPOOL.

AMERICA 16 Septembre—pour New-York
CAMBRIA 23 " " Boston
BRITANNIA 30 " " New-York
NIAGARA 7 Octobre " Boston
HIBERNIA 14 " " New-York
EUROPA 21 " " Boston

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 2 OCTOBRE 1848.

Arrivées de l'Amérique.



NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE.

New-York, 27 Sept. 6h. P. M.

Il y a eu une bataille en Irlande. Les nouvelles reçues du sud de cette contrée, dit l'*European Times*, nous portent à croire que les troubles de Cavrich et de toute la vallée de Suir, sont d'une nature agraire. Si le mouvement, dit le *Freeman* de Dublin, est appelé une émeute, c'est une émeute de pauvreté et non une manifestation et une discorde politique.

Divers engagements ont eu lieu, et plusieurs personnes des deux côtés, ont été tuées. Le général Mac'Donnell, avec le 3e de ligne (Buffis) et une compagnie du 83e, a laissé Dublin pour arrêter la sédition.

On dit qu'un corps d'insurgés armés a fait une attaque à la position du marquis de Waterford, à Curraghmore, dans le dessein de s'emparer des pièces d'artillerie, avec les quelles cette place a été dernièrement fortifiée.

—La malle de Waterford a été arrêtée près du pont de Granny; mais après des difficultés avec le peuple qui voulait jeter le pont à bas, elle réussit à passer.

—Les insurgés ont attaqué la station de police de Glenbower, et un homme a été tué par la police qui a tiré sur la foule. Le petit parti de la police était cependant encore en danger.

A l'apparition des troupes à Cavrich-on-Suir, les insurgés se sont enfuis dans les montagnes.

Clonmel 13 Septembre. — La rébellion est enfin commencée. Les rebelles sont postés dans presque-toutes les positions inaccessibles, à New-Inn, à Carrick-on-Suir et sur les montagnes Hillmac-thomas; Doherry commande à Waterford. Hier soir a eu lieu un soulèvement général des paysans, dans un espace de six miles à Carrick. Un corps considérable de troupes a marché contre la station de police.

Clonmel 14 Septembre. — Les appartements du clergé protestant ont été brûlés hier soir, et un fermier fusillé pour avoir

refusé de mettre bas les armes. Le 3e de ligne est venu à Clonmel aujourd'hui, et 28 de leurs hommes ont été enchaînés pour avoir tiré en faveur du rappel. Jusqu'à 10 heures mercredi dernier les lieux continuèrent de briller sur toutes les côtes des comtés de Wexford, Tipperary et Waterford, et, suivant le *Chronicle* le peuple est plein de vie. Les chefs hommes a guerriers, connaissent la valeur de leurs forces. Le correspondant du *New Letter* de Saunders, écrivant de Clonmel, dit que Doheny et Mahoney, sont avec les insurgés, le dernier portant un uniforme vert et couleur d'or.

Des nouvelles ont été reçues de Clonmel. Les paysans étaient assemblés dans le voisinage de Sleivanamon, et cela dans une grande étendue de terrain. Avec les fantassins armés, il y avait aussi quelques cent cavaliers armés de pistolets.

Hilheny, Mercredi. — Un bataillon du 60e des carabiniers et un gros corps de police sont arrivés par la diligence à Dublin. Les insurgés eurent une rencontre avec la police à Portlane; il paraît que les premiers ont été défaits avec deux hommes de police l'un tué, l'autre blessé.

Il y a un camp sur la colline d'Aheny, supposé de 4000 hommes et de 3 canons, il y a d'autres camps à Newton, Cavaghmare et Pilltown. On a fait sauter le pont de Granny Erry près de Waterford. Des troupes en grand nombre marchent sur ce lieu des troubles; et des corps considérables de paysans font la patrouille dans le pays.

Une dépêche de Dublin, de jeudi matin, dit que l'ordre a été rétabli.

—Des troubles ont eu lieu à Leghon en conséquence du dessein qu'on avait de supprimer les clubs politiques. Le peuple a triomphé après trois jours de bataille. Le prétexte de la bataille fut ensuite arrangé.

Une expédition est partie de Naples contre la Sicile. Messime a été pris après un bombardement sérieux.

La température en Angleterre a été favorable aux récoltes.

Paris est sans trouble apparent mais on craint.

Des troubles ont eu lieu dans les départements.

Le gouvernement central de Francfort a repudié l'armistice entre le Danemark et la Prusse.

Berlin est en trouble.

La question italienne reste toujours la même.

L'Empereur d'Autriche a accepté la médiation, mais de manière à donner peu d'espérances d'arrangement.

(Traduit du *Morning Chronicle*.)

Bulletin Commercial.

Liverpool 16 Sept.

Le fleur se vend 33s. à 34s. New-York
29 sept. fleur de l'ouest \$5,62 à \$5,15.

(Du Morning Chronicle.)

Turquie.—Un grand incendie a eu lieu à Constantinople le 25 août. Le dommage est estimé à £3,500,000.

France.—Les dernières nouvelles de Paris ne sont pas satisfaisantes. Les Socialistes réunissent leurs forces; ils sont mécontents d'un discours de M. Thiers. On pensait que le gouvernement allait faire fermer leur club.

—On croit que les républicains rouges feront les élections de Paris.

—Les généraux Cavaignac et Lamoricière sont en mauvaise intelligence par suite de ce que ce dernier, pense que Cavaignac a dernièrement trop accordé au parti démocrate.

Italie.—Un journal de Savoie dit qu'une confédération a été formée entre la Sardaigne, la Toscane, Rome et Naples, dans le but d'engager la Sicile à accepter pour roi un des fils du roi de Naples.

—La flotte autrichienne a quitté Trieste pour aller bloquer Venise.

(De la Correspondance du Québec Mercury.)

France.—Le parti modéré s'est uni au gouvernement pour gagner les élections de Paris sur les communistes et les faubourgs. La candidature de Louis Napoléon pour Paris, donne de l'inquiétude au gouvernement; les bonapartistes regardent son élection comme certaine. On doit présenter à l'Assemblée Nationale, un projet de loi pour déclarer nulle toutes les voix qui lui seront données.

—Il paraît certain qu'on a tiré sur le général Cavaignac.

Sicile.—Le bombardement de Messine par les Napolitains a détruit une partie de cette ville, dont ils se sont emparés après un bombardement effroyable.

Société mercantile d'Economie.

Tel est le nom sous lequel subsiste à Montréal, une société formée par quelques commis-marchands et qui a pour devise : *économiser, c'est s'enrichir*. La plupart des jeunes commis qui, ayant leur avenir à cœur, ne dépensent pas leurs salaires au luxe et au plaisir font partie de cette société qui leur offre le moyen de faire des économies pour s'établir dans la suite.

Cette association a un capital de £3,600 partagé en 100 parts et les membres peuvent en prendre un plus ou moins grand nombre pour lesquelles ils doivent faire un versement mensuel. Le bureau de direction est chargé de faire profiter cet argent, soit en l'employant à des entreprises commerciales soit en le déposant à la Banque d'Épargnes. Comme les actionnaires pourraient retarder leurs paiements et néanmoins avoir leur part du profit, ceux qui après un certain temps n'ont pas fait leurs versements sont condamnés à une amende.

Nous nous demandons à présent pourquoi les commis de Québec ne fonderaient pas une semblable association, après les avantages retirés par celle de Montréal.

Voilà bientôt la saison des affaires terminée; pourquoi ne demanderaient-ils pas à leurs patrons la permission de fermer leurs boutiques plus à bonne heure dans la morte saison des affaires, pour leur permettre de se réunir dans une *Société mercantile d'Economie*? Nous croyons assez connaître le patriotisme des marchands de Québec pour être assuré qu'ils ne refuseraient pas une demande aussi juste. Qu'ils songent surtout que là est leur avantage comme celui de leurs employés; car c'est un moyen pour eux d'avoir des commis sur lesquels ils puissent se reposer sans crainte.

La science du commis ne se borne pas à savoir mesurer une verge de ruban ou peser une livre de sucre; mais il lui faudrait savoir faire des spéculations en grand, savoir profiter des nouvelles apportées par la maille. C'est à quoi ils s'accoutumeraient dans l'association, dont nous parlons. Car appelé à donner son avis et sa voix sur le meilleur moyen de faire circuler le capital, on s'accoutume à toutes les éventualités du commerce.

Quel est à présent le jeune homme, le commis qui ne peut mettre à part quelque chose de son salaire? De petites sommes versées petit à petit par chacun des actionnaires formeront en peu de temps un capital qui permettra de faire des spéculations avantageuses. Voici maintenant une partie du dernier rapport fait par le bureau de direction de la Société mercantile d'économie.

Lorsque la société commença ses opérations, elle ne comptait que 18 actionnaires qui avaient souscrit 23 parts. Depuis ce temps, 9 nouveaux actionnaires ont été admis et 11 nouvelles parts souscrites. Le nombre actuel des actionnaires est de 27, le nombre des parts souscrites 34; ce qui fait £1,260 de souscrit sur le capital qui est de £3,600.

La somme due actuellement pour le capital souscrit est de,	£408
sur cette somme,	297

ont été payés, laissant une balance de,	£111
de due par les actionnaires.	
En ajoutant au capital dû	-£408 0 0
Les profits de cette année	- 56 5 3

On verra que le capital actuel,	£464 5 3
est de	

La somme de £111 0 0 due par les actionnaires paraît peut-être extraordinaire, mais le bureau croit devoir faire remarquer que plusieurs parts ont été souscrites depuis peu et sur lesquelles il n'y a encore rien eu de payé, les premières versements sur ces parts doivent l'être prochainement.

Le bureau de direction a placé les fonds de la manière qu'il a avec la plus avantageuse et la plus profitable pour les actionnaires. Il a choisi la Banque d'Épargnes canadienne comme principal lieu de dépôt parce qu'elle allait un intérêt plus élevé que les autres sur les fonds déposés, il a fait plusieurs spéculations avantageuses, et à la satisfaction de vous annoncer que les profits de la première année sont de £56 5 3 ce qui paye 34 pour cent par année sur les fonds versés.

Le bureau de direction a senti qu'il était de son devoir de mettre à exécution toutes les clauses de la constitution et des règlements de la société, surtout celles qui regardent la rentrée des versements. C'est pourquoi tous les mois il a ordonné à son teneur de livre de charger régulièrement les amendes voulues par la constitution, à tous ceux qui avaient quelques fois négligés de payer dans les premiers huit jours du mois.

Afin de répartir de la manière la plus équitable, les profits, votre bureau a cru devoir déclarer un dividende annuel à être porté au crédit des actionnaires, lequel dividende pour la présente année est de 3s 10½d. dans le £0 0.

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ MERCANTILE D'ÉCONOMIE.

AVOIR,	
Dû par comptes ouverts	£22 13 7
Pour effets en mains,	180 13 0
Pour argent en caisse,	149 16 10
Dû par les actionnaires	111 0 0
<hr/>	
Capital	£464 3 5
Dr.	
Déposé par les actionnaires,	£297 0 0
Pour profits,	56 3 5
Dû par les actionnaires	£111 0 0
<hr/>	
	£164 3 5

Nous espérons que les commis de Québec se réuniront à la clôture de la navigation et fonderont entre eux une association aussi utile. Ce qu'à fait la jeunesse de Montréal, les jeunes gens de Québec ne le feront-ils pas? Mais qu'on ne se laisse rebuter par les difficultés que rencontre nécessairement toute entreprise à son début; qu'on montre de la persévérance et nous garantissons le succès.

Il paraît qu'aux États-Unis les esprits sont agités par la question présidentielle; les *meetings* se succèdent sans interruption. Nous pouvons juger de l'effervescence qui y règne par l'idée que nous donnons nos élections générales. Le général Taylor a reçu une médaille d'or que lui a votée le congrès en récompense de ses éminents services.

Les balcines rôdent en ce temps-ci dans le bas du fleuve; dernièrement il en a été tué une près de Kamouraska et on est à la poursuite de deux autres qu'on a vues.

Un soldat du 79e régiment s'est noyé samedi soir, près du quai de la police.

M. Alexandre Dumas se présente comme candidat au département de l'Yonne [France]. Il a pour concurrent M. Fred. Gaillardet.

Il doit se tenir à Montréal une grande assemblée en faveur du rappel des lois de navigation. Les citoyens de Québec devraient suivre l'exemple des habitants de la capitale.

Incendie.—Le feu s'est déclaré samedi dans la nuit, dans la rue Desfossés, faubourg St. Roch, dans une maison appartenant à M. Lesueur et occupé par M. Blouin, tourneur. La maison fut consumée ainsi que 3 hangars qui se trouvaient en arrière.

M. Taché et plusieurs autres employés du bureau des travaux publics sont occupés à explorer le lac St. Pierre. Nous ne savons si on songe encore à le creuser.

Le steamer *Concordia* a fait explosion sur le mississipi, le 18 courant. Vingt-huit personnes ont péri, victimes de cet accident.

Chute de Niagara.—L'on sait que chaque année les officiers de l'armée américaine font entrer eux une souscription avec laquelle ils achètent un vaisseau qu'ils font descendre la chute de Niagara. Le spectacle est assez beau, quoique un peu bizarre. Cette année M. W. Conthlin a sacrifié un vaisseau de 100 pieds de long qui est parti à deux miles au-dessus de la chute, ayant pour passagers des animaux sauvages et d'autres apprivoisés. Le soir un autre vaisseau chargé de combustibles et en feu a aussi fait le saut du Niagara.

Ordinations.—Les messieurs suivants ont reçu l'ordre de la Prêtrise hier-matin, dans la cathédrale de cette ville.

MM. Narcisse Pelletier, Louis Ovide Brunet, Jude Paradis, Jos. Nérée Gingras.

Correspondance.

Judicature.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un de vos derniers numéros vous avez parlé de la Judicature du Bas-Canada ; vous avez dit que l'on devait dans l'avantage des justiciables des parties éloignées des districts de Québec et de Montréal, établir des juridictions sédentaires pour les affaires civiles et criminelles, et abolir les cours de commissaires, ce fléau de nos campagnes.

Vous avez parfaitement raison. Vous ne sauriez croire combien, nous, éloignés de votre cité, de 40, 50 et même 60 lieues, nous éprouvons de difficultés, de délais, combien de dommages nous ressentons par suite du système actuel, qui nous a gratifiés des cours de circuit dans les affaires au dessus de £6 5s à £20 Nous avons pour le comté de Rimouski dans lequel je demeure, une cour de circuit qui siège trois fois par année, en février, juin et octobre ; ce qui laisse entre la tenue de chaque terme de cette cour, un intervalle de quatre mois. Les causes entrées dans un terme, si elles sont contestées, ne sont jamais décidées dans ce terme, mais remises au terme suivant, c'est-à-dire, à quatre grands mois. Mais on me dira, la

loi pourvoit à ce que toutes les affaires soient expédiées avec célérité en ordonnant que chaque terme pourra durer sept jours ; c'est très vrai, mais cette disposition de la loi est à peu près une lettre morte, et chaque terme ne dure jamais plus de deux à trois jours. Messieurs les avocats partent de Québec pour venir nous éclairer de leurs lumières, et comme la tenue de nos termes se trouve toujours se rencontrer soit avec la cour d'Appel, soit avec celle du Banc de la Reine, ces messieurs se hâtent d'expédier les affaires en les remettant au prochain terme, et puis reprennent leurs voitures pour remonter à Québec où les attendent des causes plus importantes et mieux payantes sans doute. Je ne les blâme pas de cela ; il s'agit de leurs intérêts et je trouve *pécuniairement parlant* qu'il est tout naturel que les nôtres viennent au second rang. Mais, monsieur le rédacteur, je ne puis voir la nécessité, de ce que les avocats veulent courir deux hèvres à la fois, nous soyons exposés à perdre ou à courir longtemps après le seul qui nous intéresse.

Sous l'ancien système, nous étions bien mieux ; justice nous était administrée avec aussi peu de frais que sous le système actuel et avec plus de célérité. Un créancier envoyait instruction à son avocat à Québec de poursuivre son débiteur ; l'avocat lui expédiait un ordre, qui était rapporté devant la cour à Québec. Si l'action était fondée sur un acte, la preuve se faisait par l'exhibition de l'acte lui même ; si au contraire la preuve se faisait par témoins, on prenait une commission rogatoire pour examiner ces témoins sur les lieux. La commission rogatoire était renvoyée à Québec et dans le terme qui suivait l'entrée de l'action devant la cour, jugement était obtenu sans déplacement de la part des parties et des témoins. La cour siégeait tous les trois mois, de sorte que ce système aussi peu coûteux que le présent, était beaucoup expéditif.

Maintenant parlons du criminel. Combien de vols, combien d'in fractions contre la propriété se commettent dans notre comté et qu'on laisse impunis, parce qu'il faudrait faire un ou plusieurs voyages à Québec pour porter plainte et faire juger les coupables devant les cours criminelles. Il est vrai que ces infractions au droit de propriété ne sont pas énormes ; tantôt c'est une volaille, c'est un quartier de mouton qui sont emportés. Que peut faire le propriétaire volé ? il peut ou se plaindre et s'exposer à faire un long et toujours dispendieux trajet à Québec pour faire condamner le coupable, ou se tenir coi et laisser le voleur jouir dans l'impunité du fruit de ses rapines ; et c'est presque toujours ce que fait le propriétaire qui ne se soucie

pas de laisser ses affaires pour aller plusieurs fois de suite passer quelques dix jours à Québec.

Si je ne me trompe, un comité de la Chambre d'Assemblée a fait un rapport favorable sur la nécessité d'établir en district les comités de Rimouski et de Kamouraska. J'espère que notre habile et zélé représentant n'oubliera pas de reprendre cette mesure et de s'entendre avec l'administration pour mettre à effet ce rapport du comité spécial de la Chambre d'Assemblée.

Comté de Rimouski }
27 sept. 1848. }

Société des Amis de Québec.

LES séances hebdomadaires de la société des Amis recommenceront MERCREDI prochain, le quatre du courant, au lieu et à l'heure ordinaires. (Par ordre)

CHARLES
S. A. S. A. Q.

Québec, 2 Octobre 1848.

BAZAR.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement Informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans le courant de l'HIVER PROCHAIN, dont le produit sera employé au soutien des orphelins de cette société.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames,

MASSUE
" PAINCHAUD
" WOOLSEY,

Madame Van Felson tiendra la table de rafraichissement.

Par ordre du comité,
SUSANNE VAN FELSON,
Secrétaire.

Québec, 27 septembre, 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Batais Français de Chiendent, pour tapis.
Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignements intéressants du sousigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU.

20 septembre 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

THOMAS LARIVIERE,

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÉS, ST. ROCH DE QUÉBEC.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayrnt écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'ANCIENNE, ect. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMÉDI; s'il arrivait que quel'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec, fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE RÉDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Écosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Deskings, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérinos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Québec 20 Septembre.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE,

AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de M^{re}. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.

BATEAUX-A-VAPEUR

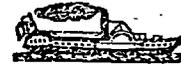
DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la maille, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remercements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 11 Aout 1848.